

SYNTHESE DES DISPOSITIONS, DES RECOMMANDATIONS ET DES INDICATEURS ASSOCIES DU SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES DES PAYS DE LA LOIRE

La mesure concerne	Dispositions et recommandations		Moyens de vérification de la mise en œuvre		Indicateur								
	Numéro et titre	Orientation	Libellé	responsable	Numéro	libellé	responsable	fréquence	Date de première mise à disposition				
Les exploitants de carrières	Recommandation n°1 : mettre en place une information locale au cas par cas	Mettre en place une information locale (n° 1)	Vérifier lors de l'instruction des dossiers.	État	1	Nombre de concertations préalables organisées /nombre de projets	DREAL	annuelle	Un an après approbation du schéma				
	Disposition n° 1 : prise en compte des enjeux des zones en niveaux 0, 1 et 2	Prendre en compte l'environnement (n° 2)			2	Nombre de demandes /nombre total de nouveaux projets							
					3	Nombre de demandes situées en niveau 0/nombre total de nouveaux projets							
					4	Nombre de demandes situées en niveau 1/nombre total de nouveaux projets							
					5	Nombre d'études évaluant l'impact des plans issus du réaménagement sur l'écoulement des eaux/ nombre de projets de carrières alluvionnaires							
					6	Nombre d'autorisations accordées comportant une étude hydrogéologique / nombre total d'autorisations accordées							
	Disposition n° 2: Contenu de l'étude d'impact des carrières de granulats alluvionnaires en lit majeur	Vérifier l'information du réseau Polleniz par l'exploitant			État	7				Nombre d'autorisations accordées intégrant une étude paysagère avec PC / nombre total d'autorisations accordées	DREAL	Un an après approbation du schéma	
	Recommandation n° 2 : étude paysagère avec l'appui d'un paysagiste-concepteur		8	Nombre et nature des retours d'information à Polleniz									
	Recommandation n° 3 : limiter la prolifération des espèces invasives	Prendre en compte les usages agricoles et forestiers (n° 3)	Vérifier lors de l'instruction des dossiers.	État	9	Nombre d'autorisations accordées concernant des zones concernées par la disposition n° 4 /nombre total d'autorisations accordées	DREAL	Un an après approbation du schéma					
	Disposition n° 4 : prendre en compte les enjeux agricoles, en particulier dans les zones à forte valeur agricole identifiées				Évaluer les surfaces d'espaces agricoles utilisées/resituées par des carrières en 2017 et ensuite tous les deux ans	État - Chambre d'agriculture – CIGO - UNICEM			10	Evolution en % des surfaces agricoles « consommées » entre l'année n et l'année n+ 2	DREAL-Chambre d'Agriculture	bisannuelle	construction de l'indicateur dans l'année de l'approbation du schéma et première évaluation deux ans après approbation du schéma
	Disposition n° 5: réduire la consommation d'espaces agricoles et forestiers												
	Disposition n° 6 : réduction des extractions en lit majeur en Maine et Loire	Diversifier les modes de transport des matériaux de carrière (n° 6)	Vérifier lors de l'instruction	État	12	Nombre de dossiers prévoyant une étude/nombre total de dossiers concernés instruits	DREAL	Un an après approbation du schéma					
	Disposition n° 7 : réduction des extractions en lit majeur en Sarthe				Évaluer en cas de transports des matériaux par la route, l'usage de transports économes en énergie	État			13	Nombre de dossiers prévoyant un accès au réseau ferré /nombre total de dossiers concernés instruits			
	Disposition n° 14 : étudier les différents modes de transport des matériaux de carrière pour certaines installations								Vérifier lors de l'instruction	État	14	Nombre de dossiers privilégiant les transports économes en énergie et GES /nombre total de dossiers concernés instruits	
	Disposition n° 15 : prévoir la possibilité d'utilisation de modes de transport alternatifs à la route pour certaines installations	Proposer des objectifs adaptés de remise en état des sites d'exploitation (n° 7)	Vérifier lors de l'instruction	État	15	Nombre de dossiers prévoyant une remise en état au fur et à mesure / nombre de dossiers instruits	DREAL	annuelle			Un an après approbation du schéma		
	Disposition n° 16: privilégier les transports routiers économes en énergie et rejets de gaz à effet de serre				16	Nombre de dossiers prévoyant une remise en état agricole ou forestière / nombre de dossiers instruits concernant des sites à usage agricole ou forestier							
	Disposition n° 17 : réaliser la remise en état au fur et à mesure				17	Nombre de dossiers prévoyant un plan d'eau dans la remise en état / nombre de dossiers instruits							
	Disposition n° 18 : privilégier les remises en état agricoles				18	Nombre de dossiers tenant compte des critères d'acceptabilité d'un plan d'eau / nombre de dossiers prévoyant un plan d'eau dans la remise en état							
	Disposition n° 19 : les remises en état avec création de plans d'eau				19	Nombre de dossiers prévoyant une remise en état avec plans d'eau et études de formes / nombre de dossiers prévoyant un plan d'eau instruits							
					Recommandation n° 10 : aspect des plans d'eau				sans objet				
						20			Nombre de dossier concernés				
	Disposition n° 20 : admission des déchets inertes et recyclage								Sans objet	21		Nombre de dossiers conformes à la disposition 23 / nombre de dossiers concernés instruits	DREAL
	Disposition n° 21 : transport des déchets inertes pour le remblaiement des carrières				22	Nombre de dossiers autorisés par levier d'action - Nombre de dossiers refusés en zones déficitaires/nombre de dossiers instruits							
	Disposition n° 22 : conditions d'admissibilité des déchets inertes en carrière				23	Nombre de dossiers autorisés par levier d'action - Nombre de dossiers refusés en zones déficitaires/nombre de dossiers instruits							
	Les porteurs de projets d'aménagement (hors carrières) et entreprises utilisatrices	Recommandation n° 4 : usage déconseillé et préférentiel des granulats roulés	Mettre en place une gestion rationnelle et économe de la ressource (n° 4)	Évaluer l'usage des granulats roulés dans les usages industriels	Fédérations BTP - UNICEM CIGO	24	- Nombre de projets de travaux routiers prévoyant l'usage de matériaux autres que les granulats roulés / nombre total de cahiers de charges de travaux routiers 6 - Nombre de projets de travaux de BTP hors routiers prévoyant l'usage de granulats roulés / nombre total de cahiers de charges BTP	DREAL	annuelle	Un an après approbation du schéma			
Disposition n° 8 : usage de matériaux de substitution		Évaluer l'utilisation de matériaux de substitution aux alluvionnaires de lit majeur dans les cahiers des charges des porteurs de projets soumis à étude d'impact		25		Nombre de projets prévoyant cette possibilité / nombre total de cahiers de charges concernés							
Recommandation n° 5 : Privilégier le recours à des gisements de proximité		Évaluer le recours à des gisements de proximité des bassins de consommation dans les cahiers des charges des porteurs de projets		26		Nombre de projets prévoyant cette possibilité / nombre total de cahiers de charges concernés							
Disposition n° 9 : développer l'usage des granulats concassés		Évaluer l'utilisation de sables issus du concassage des roches massives dans les travaux de viabilité, de béton prêt à l'emploi et de préfabrication de produits en béton. dans les cahiers des charges des porteurs des projets soumis à étude d'impact ou d'incidence		27		Nombre de projets prévoyant cette possibilité/ nombre total de cahiers de charges concernés							
Les porteurs de projets d'aménagement (hors carrière)	Disposition n° 10 : augmenter la part du recyclage	Mettre en place une gestion rationnelle et économe de la ressource (n° 4)	Évaluer la part de matériaux issus du recyclage dans les types de matériaux utilisés dans les chantiers de BTP	Fédérations BTP - UNICEM CIGO	28	Quantités produites de matériaux recyclés et part des matériaux issus du recyclage par rapport au volume total de granulats consommés	Conseil régional	En fonction des révisions des documents d'urbanisme	construction de l'indicateur dans l'année de l'approbation du schéma et première évaluation deux ans après approbation du schéma				
	Recommandation n° 7 : étude de faisabilité pour le recours aux matériaux renouvelables		Évaluer la réalisation d'études de faisabilité d'intégration des matériaux issues des filières vertes dans le mix de solutions pour les projets d'aménagements soumis à étude d'impact	État	29	Nombre d'études de faisabilité/nombre de projet d'aménagements	DREAL		Un an après approbation du schéma				
	Disposition n° 12 : rechercher des combinaisons de solutions		Disposition n° 12 : rechercher des combinaisons de solutions	Fédérations BTP - UNICEM CIGO	30	Nombre de cahiers des charges prévoyant cette possibilité/ nombre total de cahiers de charges concernés			Un an après approbation du schéma				
Les collectivités	Recommandation n° 6 : développer la communication vers le recyclage	Mettre en place une gestion rationnelle et économe de la ressource (n° 4)	Évaluer les actions de communication vers les maîtres d'ouvrage et les entreprises	Collectivités	31	Nombre et nature des actions de communication engagées	Conseil régional	Un an après approbation du schéma					
	Recommandation n° 8 : inciter les collectivités à évaluer leurs besoins en matériaux		Évaluer la prise en compte des besoins en matériaux dans les documents d'urbanisme	État	32	Nombre de documents d'urbanisme donnant cette information/nombre de documents d'urbanisme élaborés ou révisés après validation du SRC	DREAL	Un an après approbation du schéma					
	Disposition n° 13 : prise en compte des gisements d'intérêt national et régional	Préserver l'accès aux gisements (n° 5)	Évaluer la prise en compte des GIN-GIR dans les SCOT	État	33	Nombre de gisements d'intérêt identifiés dans les SCOT / nombre de gisements d'intérêt identifiés dans le SRC - Nombre de gisements d'intérêt dont l'accès est préservé dans les SCOT / nombre de gisements d'intérêt identifiés dans le SRC	DREAL	En fonction des révisions des documents d'urbanisme	En fonction des révisions des documents d'urbanisme				

Les structures porteuses des SCOT	Disposition n° 26 : préserver l'accès aux gisements produisant des roches ornementales et de construction et des argiles	Proposer une gestion territorialisée de la ressource (n° 8)	Prendre en compte les gisements produisant des roches ornementales et des argiles dans les SCOT	État	34	Nombre de gisements pris en compte dans les SCOT/nombre de scot élaborés après la validation du SRC	DREAL	En fonction des révisions des documents d'urbanisme	En fonction des révisions des documents d'urbanisme
	Disposition n° 27 : préserver l'accès aux gisements de calcaire cimentier		Prendre en compte les gisements de calcaire cimentier dans les SCOT		35	Nombre de gisements pris en compte dans les SCOT/nombre de scot élaborés après la validation du SRC			
	Disposition n° 28 : préserver l'accès aux gisements de matériaux pour l'industrie des charges minérales, l'industrie agro-alimentaire et les sables siliceux à usage industriel		Prendre en compte les gisements de matériaux pour l'industrie dans les SCOT		36	Nombre de gisements pris en compte dans les SCOT/nombre de scot élaborés après la validation du SRC			
Les opérateurs ferroviaires	Recommandation n° 9 : encourager la remise en état des ITE existantes par les opérateurs ferroviaires	Diversifier les modes de transport des matériaux de carrière (n° 6)	Évaluer l'existence de projets de remise en état d'ITE	État	37	Nombre d'ITE remises en état/nombre total d'ITE	DREAL	annuelle	Un an après approbation du schéma
État	Disposition n° 11 : améliorer la connaissance du potentiel de matériaux renouvelables	Mettre en place une gestion rationnelle et économe de la ressource (n° 4)	Évaluer l'engagement d'études d'estimation du potentiel des matériaux issus de la filière verte	État	38	Études de faisabilité réalisées	DREAL	annuelle	Un an après approbation du schéma